

MONS / ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONS

L'Administration communale de la Ville de MONS informe la population du projet d'Arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret modifiant divers textes en ce qui concerne les cours d'eau et du projet d'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux notifications et aux autorisations qui peuvent être délivrées en application de l'article 58 bis de la Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, cartographie des cours d'eau prioritaires pour le rétablissement de la libre circulation des poissons.

Procédure d'évaluation environnementale des plans et programmes (Code de l'Environnement – Livre 1^{er}).

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
20/10/2020	26/10/2020	Service Environnement – Rue du Miroir, 18 à 7000 Mons – Le 10/12/2020 à 12h	Voir ci-dessous

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- par Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-coursdeau/>
- à l'Administration Communale, chaque jour ouvrable **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** – 065/40.55.82, à l'adresse suivante : Service Environnement, rue du Miroir 18 à 7000 MONS.

Vos observations verbales pourront être recueillies au service Environnement, rue du miroir, 18 à 7000 MONS, selon les conditions mentionnées ci-dessus.

Personne de contact : Bénédicte MALBRECQ, Cheffe de Division, Conseillère en environnement
Tel. : 065/40.55.85.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites, par voie postale ou électroniques, peut envoyer ses remarques (pour le 10 décembre au plus tard) à l'administration communale ou en contactant le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement à l'adresse suivante :

Projets d'arrêtés du Gouvernement wallon
Via courriel : legislation.dcenn.dgo3@spw.wallonie.be ou par courrier : Service Public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – SPW ARNE Direction des Cours d'Eau non navigables Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

La directrice générale,

(s) Cécile BRULARD.



Pour le bourgmestre,
Nicolas MARTIN,
l'échevin délégué,

(s) Maxime POURTOIS,
Echevin de l'Urbanisme,
des Régies et du Stationnement.

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet, de catégorie A.2. est soumis à enquête publique en vertu des articles D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Ce projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Ce projet est également soumis aux consultations transfrontières. Suite à l'enquête publique, le Gouvernement wallon rédigera la déclaration environnementale et adoptera le plan susvisé par arrêté délibéré en son sein.